



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur une portion de la RD n°936
route de Mouguerre en agglomération
N° A118-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la RD n°936 route de Mouguerre **du 06/08/2026 jusqu'au 21/08/2026 inclus**, pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et télécom pour le compte de la société SOCAELEC.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et télécom, la société SOCAELEC, va intervenir, une portion de la RD n°936 route de Mouguerre, **du 06/08/2026 jusqu'au 21/08/2026 inclus**.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par un alternat par feux tricolores.

ARTICLE 2 : La société SOCAELEC, représentée par M. Jérôme QUEHEILLALT, avenue du bois de la vie 64120 SAINT PALAIS, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société SOCAELEC
- le responsable des services techniques
- le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

BRISCOUS le 06 Août 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.brisco.us.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>



